



**PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

---

**ASSEMBLÉES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI**

**51<sup>ÈME</sup> SÉRIE DE RÉUNIONS**

---

**DÉCLARATION GÉNÉRALE PRONONCÉE PAR S.E MME CAROLE LANTERI,  
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA PRINCIPAUTÉ DE  
MONACO AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE**

---

**GENÈVE, LE 23 SEPTEMBRE 2013**

Je vous remercie Mme le Président.

Mme le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection et de vous souhaiter un plein succès dans la conduite de nos travaux.

M. le Directeur général, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ma délégation s'associe à l'intervention faite prononcée par la Belgique au nom du Groupe B.

Les douze derniers mois ont été intenses à l'OMPI, marqués notamment par l'adoption d'un Traité qui facilitera l'accès des personnes aveugles ou souffrant d'un handicap de lecture aux œuvres imprimées. D'autres sujets continueront de nous occuper dans les prochaines semaines, notamment le projet de traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, en discussion depuis plus d'une décennie et pour lequel une issue rapide est souhaitable. De même, les projets relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, ainsi que celui sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels nécessiteront l'engagement constructif de chacun.

L'année à venir s'annonce donc tout aussi déterminante, avec comme point d'orgue le processus de sélection du Directeur général.

Mme le Président,

Afin d'aborder sereinement toutes ces échéances, il nous incombe collectivement de ne ménager aucun effort pour faire de ces Assemblées un succès. A cet égard, ma délégation espère notamment que les questions qui n'ont pu être résolues lors de la dernière session du Comité du Programme et Budget trouveront cette semaine une issue favorable, et que le programme et budget pour le prochain exercice pourra être adopté.

Mme le Président,

À titre national, la Principauté de Monaco vient de finaliser la refonte de son système de gestion des titres de propriété industrielle. Ainsi, l'Office monégasque dispose dorénavant d'un logiciel informatique performant capable de gérer simultanément les dessins et modèles industriels, les marques et les brevets.

Pensé et élaboré dès l'origine pour tenir compte des contraintes liées à un office de petite taille, ce nouveau système simplifie la récolte et le traitement des informations des titres de propriété industrielle, libérant ainsi du temps pour permettre aux agents d'améliorer l'accueil et le conseil auprès des usagers. Propriétaire des codes sources, l'Etat dispose en outre de toute latitude quant à sa diffusion ou à son adaptation à de nouveaux besoins.

Parallèlement à la refonte de son outil de gestion, le Gouvernement Princier a lancé une vague de modernisation de ses instruments juridiques.

Ainsi, un projet de loi sur les marques a été déposé en décembre 2012 sur le bureau du Conseil national. Celui-ci vise, en grande partie, à s'aligner sur les standards internationaux en la matière.

Les futurs textes d'application sont actuellement à l'étude et un groupe de travail sera très prochainement constitué pour engager des réflexions sur le droit des brevets.

Enfin, dans le souci de promouvoir la propriété industrielle, de diffuser l'information et de simplifier les procédures de recherche, de dépôt ou d'inscription, un site Internet dédié spécifiquement au monde de l'immatériel est actuellement en cours d'élaboration et devrait voir le jour à la fin de l'année 2014.

Je vous remercie Mme le Président.